



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## politique de la santé

Question écrite n° 66858

### Texte de la question

M. Dino Ciniéri interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention des maladies cardiovasculaires. Alors que de nombreux pays européens mettent en place certaines mesures en la matière, il lui demande de bien vouloir lui préciser les politiques que la France compte impulser afin de s'attaquer à ces maladies qui restent la principale cause de décès dans l'Union européenne.

### Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires recouvrent un ensemble diversifié de maladies fréquentes et graves, avec en premier lieu les cardiopathies ischémiques, les maladies cérébro-vasculaires, les maladies vasculaires périphériques, les maladies hypertensives, l'insuffisance cardiaque. L'épidémiologie des maladies cardio-vasculaires est suivie de près par l'Institut de veille sanitaire (InVS), dans le cadre d'un programme spécifique, avec notamment trois registres de cardiopathies ischémiques des registres des accidents vasculaires cérébraux, en partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Certains facteurs de risques cardio-vasculaires font l'objet d'une surveillance spécifique, comme le diabète et l'obésité. Les maladies cardio-vasculaires ont longtemps représenté le principal groupe de causes de décès en France, comme dans de nombreux pays. Depuis quelques années, elles se situent en France au deuxième rang, après les tumeurs, du fait d'une diminution continue du nombre de décès d'origine cardio-vasculaire en lien avec l'amélioration de la prévention et de la prise en charge thérapeutique. Ce problème de santé est à l'agenda des politiques de santé publique depuis de nombreuses années. Le ministère chargé de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie sont engagés dans la conduite d'actions de prévention s'appuyant sur plusieurs plans ou programmes nationaux de santé publique, en particulier : le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 ; la prise en charge et la prévention des addictions 2007-2011, avec la prévention des risques alcool-tabac ; le plan d'actions national accidents vasculaires cérébraux 2010-2014 ; le deuxième plan national maladies rares 2011-2014 ; les programmes nationaux nutrition-santé successifs et notamment le troisième programme 2011-2015. Dans ce contexte, le ministère chargé de la santé est sensible à la mise en oeuvre, par la Société française de cardiologie, des « états généraux pour une stratégie nationale de prévention, de recherche, de prise en charge et d'accompagnement des personnes touchées ou menacées par une maladie cardio-vasculaire ». Cette démarche a été lancée le 6 octobre 2011 en présence du directeur général de la santé. Les instances professionnelles et représentants des patients et familles de patients ont signé une charte d'engagement afin de conduire en 2012 des états généraux en région et d'élaborer des recommandations qui seront transmises au ministère chargé de la santé, sur six thématiques : répondre à l'urgence face à l'accident cardio-vasculaire, améliorer le suivi après une maladie cardiovasculaire, la recherche, la réinsertion sociale des personnes malades, les femmes ou « les grandes oubliées » et prévention et principe de réalité. Les résultats de ces travaux feront l'objet de la plus grande considération et contribueront à orienter et à renforcer la politique de santé publique dans le domaine des maladies cardio-vasculaires pour les prochaines années.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66858

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2009, page 11940

**Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13732